

CHARENTE MARITIME

.....
17250

SAINTE GEMME

.....
☎ : 05.46.94.71.51

Mail : secretariat@mairiestegemme.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE MUNICIPAL

N° 2024 - 0057

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de SAINTE GEMME

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 "Signalisation" et R225 "Pouvoirs du Maire",

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131 et suivants,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie-signalisation)

Vu la demande formulée par l'entreprise RESE 17, Monsieur Nicolas MANTEAU, 131 Cours Genêt, 17119 SAINTES; en date du 22 Mai 2024.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur la VC n° 02 Route du Bois Bouchet **pour des travaux de sectorisation.**

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules se fera manuellement en alternée du 24 Juin 2024 au 23 aout 2024 pour une durée de 05 jours calendaires.

Article 2 : La signalisation sera posée et entretenue par le demandeur chargé des travaux et sera conforme à l'instruction ministérielle susvisée.

Article 3 : Monsieur Le Maire de SAINTE GEMME

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de CORME ROYAL

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à l'entreprise chargée des travaux

Fait à SAINTE GEMME, le 22 mai 2024



Philippe GACHET


Bruno Roy